

- Taxe foncière (bâti) : 31,59 %
- Taxe foncière (non bâti) : 70,79 %

- **Délibération n° 2022-11**
Vote du Budget Primitif 2022

Vu le projet du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	498 986,12 €	498 986,12 €
Section d'investissement	761 527,89 €	761 527,89 €

Divers :

- **PLUi-H /Draga** : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la date de la prochaine réunion entre la Draga et les élus du Conseil Municipal.
- **Achat d'un véhicule communal** : Le C15 actuel ne passera pas le prochain Contrôle Technique et il est envisagé d'acheter un nouveau véhicule pour le service technique. Une discussion est engagée sur le choix du type de carburant.
- **Terrains Bréchon** : Trois terrains sont déjà réservés. Reste de disponible un lot d'environ 1 900m².

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22h25